

Susanne Hochuli

La médecine de famille demeurera un thème central pour les cantons

Discours de bienvenue de Susanne Hochuli, Conseillère d'Etat du Canton d'Argovie (AG), lors de la Journée nationale «Médecine de premier recours – une discipline attractive et d'avenir» le 16 mai 2013

Ma première entrée en scène officielle en tant que Directrice de la santé a été pour les médecins de famille. J'ai encore bien en mémoire cette «manifestation», qui a fait halte devant mon Service au début du mois d'avril 2009. Pourtant, le «problème des médecins de famille» n'a pas diminué depuis lors et le souvenir positif que j'ai de la «manifestation» n'y change rien.

Quoi qu'il en soit: les soins ambulatoires constituent depuis 2005 un thème important pour la CDS. Les facteurs déclenchants ont été, et cela sans véritable surprise, les préoccupations croissantes que suscite la pénurie, déjà existante ou à venir, de médecins de famille en Suisse. Il n'est pas étonnant que, en droite ligne de la CDS, quatre thématiques aient été spécialement abordées jusqu'à présent, le plus souvent en collaboration avec la Confédération:

- Le lancement de programmes d'assistantat au cabinet médical dans les cantons.
- Le rapport sur la réorganisation du service médical d'urgence.
- La recherche d'une solution aux problèmes se posant spécifiquement dans les zones rurales.
- Le rapport sur les «Nouveaux modèles de soins» pour la prise en charge médicale de base.

Cela constitue déjà un pas en avant, mais est-ce suffisant? Lorsque je réfléchis à cette question, je me rends rapidement compte que les problèmes dont nous nous préoccupons doivent être résolus avant tout à un niveau cantonal. Permettez-moi donc de dire quelques mots quant au rôle des cantons et des médecins de premier recours et de commencer ainsi: l'initiative «Oui à la médecine de famille» a sans aucun doute permis de sensibiliser un public plus large aux problèmes spécifiques des médecins de famille. Le Conseil fédéral, le Parlement, ainsi que les autorités ont reconnu l'urgence de la situation des médecins de famille. Et: le plan directeur «Médecine de famille et médecine de base», lancé à l'initiative du Conseiller fédéral Alain Berset, va permettre d'aborder les exigences de l'initiative le plus rapidement possible. Nous pouvons donc être également fiers que cette journée constitue pour ainsi dire une partie de la réponse à cette question qui reste encore en suspens.

Quel rôle devront désormais jouer les cantons face à une situation qui s'avèrera difficile à l'avenir et qui l'est déjà aussi pour partie aujourd'hui?

- Formation pré-graduée: Nous devons mettre suffisamment de places à disposition en termes de formation pré-graduée afin qu'il ne soit pas nécessaire que la relève soit majoritairement recrutée à l'étranger. Il est en effet vraisemblable qu'un tel recrutement ne puisse quasiment plus être organisé dans une pareille mesure à l'avenir.
- Enseignement/recherche: Les médecins de famille ont besoin



de chaires dans les universités. Le financement de la recherche pourra alors se faire au moyen des sources habituelles.

- Formation post-graduée: L'aide financière des assistants au cabinet est nécessaire et constitue un moyen simple et efficace d'obtenir des effets quantifiables et durables.
- Successions/ouvertures de nouveaux cabinets: Le fait que des communes encouragent les implantations de médecins de famille avec de nouveaux modèles de soins et d'autres mesures incitatives est un exemple qui commence à faire école. Je suis heureuse que nous puissions en apprendre davantage aujourd'hui dans le cadre d'un forum.
- Et en dernier lieu se posent les questions tarifaires (TARMED, les listes fédérales des analyses comme mots-clés): Ces questions relèvent des partenaires tarifaires, et ne sont que subsidiaires pour la Confédération. Par conséquent, si les prestations des médecins de premier recours doivent être revalorisées financièrement, nous, cantons, pouvons offrir un soutien politique de premier plan le cas échéant. Nous l'avons déjà fait à de multiples reprises.

Deux champs d'action prioritaires, sur lesquels nous n'avons pas encore suffisamment travaillé

D'une part, il ne s'agit pas uniquement de former davantage de médecins, mais aussi de parvenir à ce qu'ils s'engagent dans la

médecine de premier recours et qu'ils s'y spécialisent. Nous ne disposons pas encore d'un outil de pilotage éprouvé dans ce domaine. Une planification par l'Etat en fonction des 45 titres de spécialistes ne fonctionne sûrement pas, mais un certain nombre de mesures de pilotage seront malgré tout nécessaires à l'avenir. Le marché à lui tout seul ou les tarifs ne suffiront pas. C'est une réalité et nous devons l'accepter, même si nous ne croyons pas nous-mêmes que l'Etat doive et puisse tout régler.

D'autre part, vous, en tant que prestataires, ainsi que vos organisations faïtières, êtes également sollicités. Auparavant, la profession de médecin était la profession libérale par excellence. Le caractère indépendant de l'activité, tout du moins en cabinet individuel, figurait au premier plan. Ne nous faisons pas d'illusions: nous devons dire adieu à ce modèle standard. Ou plus exactement: la jeune génération l'a déjà fait. Franchise et bonne volonté sont nécessaires afin de mettre en place de nouveaux modèles de coopération dans les centres de soins de premier recours, pour une collaboration régionale et professionnelle et pour de nouveaux modèles en matière d'emplois. J'espère et je suis convaincue que vous vous joindrez ici tous à nous.

Quelles sont les actions menées par le canton d'Argovie?

- Le canton prend en charge, pour une période de 6 mois, les trois quarts des coûts salariaux pour la formation post-graduée des assistants au cabinet.
- A l'automne 2012 a débuté la mise en place du curriculum du médecin de famille, sous l'égide des deux hôpitaux cantonaux et avec l'aide de toutes les autres cliniques du canton d'Argovie et des médecins établis en cabinet. Il s'agit d'une formation post-graduée axée spécifiquement sur les besoins de la médecine de premier recours, incluant une période d'assistantat au cabinet médical. Dans ce cadre, le canton finance les mentors des médecins de famille dans les hôpitaux cantonaux.
- L'automne passé, en collaboration avec la fédération des médecins du canton d'Argovie, nous avons également lancé un numéro d'appel unique pour les urgences médicales. Son financement est également pris en charge par le canton.
- Depuis de nombreuses années déjà, le canton participe financièrement à l'organisation des services d'urgence au sein du corps médical établi.

- Et surtout: mon Service prend en charge cette année les travaux relatifs au plan directeur «Soins intégrés Argovie 2017». Ici aussi, il s'agit, entre autres, de promouvoir la médecine de premier recours. Il en va de même pour le projet «eHealth Argovie 2015», pour lequel le canton se montre exemplaire, et pour l'Etat qui réunit, met en réseau et soutient les prestataires, lorsqu'il s'agit de thèmes et de domaines médicaux interdisciplinaires. Il est évident que les projets «Soins intégrés» et «eHealth» vont s'enrichir mutuellement, et je me réjouis d'ores-et-déjà de pouvoir, je l'espère très bientôt, vous informer des progrès que nous aurons accomplis. En effet: les paroles seules ne suffisent pas, des faits sont nécessaires.

Perspectives

Quelle que soit l'évolution de l'initiative relative à la médecine de famille, qu'elle soit soumise aux votes ou retirée, qu'elle soit adoptée ou non, le thème de la médecine de famille demeurera un thème central pour les cantons. Car la garantie des soins médicaux relève en fin de compte de la responsabilité des cantons. Et à cette occasion, la médecine de premier recours construit, par l'intermédiaire des médecins de famille, un socle vital.

En d'autres termes: Nous devons avancer sur des questions centrales telles que le financement, les structures de soins ou la répartition des compétences et des tâches entre les médecins et les autres professionnels de santé. Cela n'est réalisable que si les différents partenaires du secteur de la santé trouvent un terrain d'entente. Il ne faut pas un accord bon gré mal gré, mais basé sur la conviction et la passion.

Correspondance:
Balz Bruder
Leiter Kommunikation / pers. Mitarbeiter DV
Departement Gesundheit und Soziales, Generalsekretariat
Bachstrasse 15, 5000 Aarau
balz.bruder[at]jag.ch